



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail arrêté n°3/2025/0283/181 du 18 mai 2026, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la SA Proximus Luxembourg a obtenu une autorisation relative à :

**L'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à
Reckange-sur-Mess. Section E d'Ehlange, numéro cadastral 612/2247
LUREF 68822 E 67896 N**

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 27 mai 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Jenny MANNES
Secrétaire communal f.f.

01.06.26 – 13.07.26
3-2026-001-AUT-ITM

www.reckange.lu